



Pourquoi nous faisons grève ?

Par une note datée du 15 novembre et transmise aux agents le 19 novembre, nous apprenons que Monsieur le Maire a décidé de revenir sur l'habitude (depuis 2009 d'après lui) de libérer les agents à midi les 24 et 31 décembre afin de leur permettre de préparer les fêtes mais de les libérer à 15H30.

Cette décision a été prise sans aucune concertation préalable avec les représentants du personnel, pourtant ceux-ci étaient avec Monsieur le Maire en comité Social Territorial le lundi 18 novembre. Ce qui est étonnant lorsqu'on sait que Monsieur le Maire se présente comme un défenseur du dialogue social. Soit nous n'en avons pas la même définition ou bien pas la même perception.

De plus, il ne donne qu'une possibilité aux agents qui souhaiteraient tout de même libérer leur poste à midi : celle de poser une demi-journée de congé, il ne sera pas autorisé de poser des heures de récupérations (déduites des heures supplémentaires réalisées par les agents).

Enfin, il justifie cela par le fait qu'il doit se mettre en conformité avec la règle du temps de travail appliqué dans les collectivités à savoir 1607H annuelles. Il précise également que les syndicats l'ont interpellé à 28 reprises lors des 3 derniers mois pour lui rappeler notre profond attachement à mettre la collectivité en conformité avec le cadre légal.

Il est vrai que nous avons interpellé monsieur le Maire de nombreuses fois, nous comptons les réponses à celles-ci mais nous sommes loin d'avoir obtenu 28 réponses. Ces interpellations concernent des faits graves comme le fait de ne pas avoir de Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, de registre public d'accessibilité, de plan annuel de prévention... Et nous comprenons pas qu'il libère les agents alors à 15H30 car cela n'est pas conforme au respect des 1607 heures. Ce qui est pourtant son principal argument.

Le fait d'être obligé de poser une demi-journée de congé nous pose un problème d'équité car certains agents ont un temps de travail annualisé où tous leur congés sont imposés. Ils n'auront donc pas la possibilité de se libérer pour préparer les fêtes de fin d'année sereinement.

Dans cette décision, nous ne voyons qu'une volonté de la part de Monsieur le Maire d'asseoir son autorité. C'est cela que les agents n'acceptent pas.

**Les syndicats CGT et CFTC des Territoriaux de Frouard
unis pour défendre les intérêts des agents**